



Anne Laure Bandle, Alessandro Chechi, Marc-André Renold  
Février 2017

## Affaire Landscape with smokestacks – Héritiers Gutmann et Daniel Searle

*Friedrich Gutmann – Daniel Searle – Artwork/œuvre d'art – Nazi-looted art/spoliations nazies – Judicial claim/action en justice – Negotiation/négociation – Settlement agreement/accord transactionnel – Ownership/propriété – Repurchase/rachat – Co-ownership/co-propriété*

*Lili Gutmann et Nick et Simon Goodman, héritiers de Friedrich et Louise Gutmann, victimes de l'Holocauste, ont déposé plainte contre le marchand d'art Daniel Searle. Celui-ci était le propriétaire du tableau "Landscape with Smokestacks" d'Edgar Degas et l'un des administrateurs de l'Art Institute of Chicago, musée auquel il avait prêté le tableau. L'œuvre d'art aurait été saisie par les nazis pendant la Seconde Guerre mondiale. Après quatre ans de litige, les parties ont décidé de partager la propriété du tableau. Par la suite, l'Art Institute of Chicago a acheté la part de la propriété des héritiers Gutmann.*

*I. Historique de l'affaire ; II. Processus de résolution ; III. Problèmes en droit ; IV. Résolution du litige ; V. Commentaire ; VI. Sources*

CENTRE DU DROIT DE L'ART – UNIVERSITÉ DE GENÈVE

PLATEFORME ARTHEMIS  
[art-adr@unige.ch](mailto:art-adr@unige.ch) – <https://unige.ch/art-adr>  
Ce matériel est protégé par le droit d'auteur.

## I. Historique de l'affaire

### Spoliations nazies

- **1932** : Friedrich et Louise Gutmann, de riches collectionneurs d'art, acquièrent le tableau « Landscape with Smokestacks » (1890) d'Edgar Degas auprès d'un collectionneur français.<sup>1</sup> Leur collection comprend des œuvres d'art d'artistes de renom comme Edgar Degas, Auguste Renoir, Sandro Botticelli ou Frans Hals.
- **1939** : Friedrich Gutmann confie le tableau à Paul Graupe, marchand parisien, pour qu'il soit mis en sûreté.
- **Pendant la Seconde Guerre mondiale** : les nazis confisquent massivement des œuvres d'art appartenant à des collectionneurs juifs. Les époux meurent dans des camps de concentration nazis : Louise à Auschwitz et Friedrich à Theresienstadt (**1943**). Tous leurs biens sont dispersés ou disparaissent. Le Degas se retrouve entre les mains du marchand suisse Hans Wendland, dont on prétend qu'il entretient de bonnes relations avec de hauts responsables nazis.<sup>2</sup>
- **1945** : Hans Wendland vend « Landscape with Smokestacks » à son beau-frère Hans Frankhauser, un ressortissant suisse.
- **1946** : le tableau est exposé à la Galerie Fischer à Lucerne et réapparaît plus tard à Bâle.<sup>3</sup> À la même période, Lili et Bernard, les enfants Gutmann, se lancent à la recherche des œuvres d'art qui appartenaient à leur famille. Nick et Simon, les fils de Bernard, dont le nom de famille a été changé en Goodman, et Lili poursuivent la mission avec l'aide d'enquêteurs d'art tels que Willi Korte.<sup>4</sup>
- **1951** : Emile Wolf, un collectionneur new-yorkais, achète le Degas.
- **1987** : **Daniel Searle**, l'un des administrateurs de l'Art Institute of Chicago et magnat de l'industrie pharmaceutique **acquiert** le tableau pour 850 000 \$. Dès lors, le tableau est **en dépôt** à l'**Art Institute of Chicago**.
- **1994** : le tableau est accroché à l'Art Institute of Chicago dans le cadre d'une exposition consacrée aux paysages de Degas.<sup>5</sup>
- **1995** : les héritiers Gutmann, Lili et ses neveux Nick et Simon Goodman, envoient à Daniel Searle par **courrier électronique une demande en restitution** du tableau.
- **1996** : les héritiers **intentent une action en justice contre Daniel Searle** pour que le Degas leur soit restitué.<sup>6</sup>
- **1998** : l'affaire suscite un vif intérêt de la part de l'opinion publique, poussant les membres de l'**Association of Art Museum Directors** à fouiller dans leurs collections pour vérifier

<sup>1</sup> Voir Ron Grossman, "Tracing Histories – How A Family's Degas Traveled From Their Estate To The Center Of Controversy," *Chicago Tribune*, 28 janvier 2001, consulté le 15 juillet 2011, [http://articles.chicagotribune.com/2001-01-28/news/0101280384\\_1\\_art-institute-art-and-antiques-smokestacks](http://articles.chicagotribune.com/2001-01-28/news/0101280384_1_art-institute-art-and-antiques-smokestacks).

<sup>2</sup> Judd Tully, "Landscape with Plunder," *artnet.com Magazine*, consulté le 15 juillet 2011, [http://www.artnet.com/magazine\\_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp](http://www.artnet.com/magazine_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp).

<sup>3</sup> Scorrane, Roberta, "Il viaggio di Degas è (in) finito", *Corriere della Sera, La Lettura* (supplément), n° 271, 5 février 2017.

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Voir Judd Tully, "Landscape with Plunder," *artnet.com Magazine*, consulté le 15 juillet 2011, [http://www.artnet.com/magazine\\_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp](http://www.artnet.com/magazine_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp).

<sup>6</sup> *Goodman v. Searle*, Complaint, N° 96-6459 (N.D. Ill. 1996).

qu'elles ne contiennent pas d'œuvres d'art pillées par les nazis.<sup>7</sup> Différentes institutions, telles que le Museum of Fine Arts à Boston, le Seattle Art Museum et le North Carolina Museum of Art<sup>8</sup>, ont depuis lors satisfait à plusieurs demandes de restitution formulées par des victimes de l'Holocauste.

- **Août 1998** : Daniel Searle et les héritiers Gutmann règlent leur différend à l'amiable.
- **2000** : Howard J. Trienens, l'avocat de Daniel Searle, publie un livre intitulé « Landscape with Smokestacks: the Case of the Allegedly Plundered Degas », dans lequel il partage son sentiment que son client n'a pas été traité de manière équitable par l'opinion publique. Il y fait aussi part de sa frustration : selon lui, les médias ont pris le parti des demandeurs sans se poser de questions, faisant passer le litige pour une pièce de théâtre mettant en scène un grand homme d'affaires insensible et les fantômes des victimes de l'Holocauste<sup>9</sup>.

## II. Processus de résolution

### Action en justice – Négociation – Accord transactionnel

- Les deux parties ont fait déposer des experts au procès. Les héritiers Gutmann ont mandaté Lynn Nicholas, auteure et experte du domaine de l'art pillé par les nazis ; Daniel Searle, quant à lui, a mandaté l'experte en art Hermine Chivian-Cobb.<sup>10</sup> Les quatre années de litige ont principalement porté sur la question de la propriété (voir la section « Problèmes en droit » ci-dessous). Le tribunal a rejeté la motion de Daniel Searle qui visait à obtenir un jugement abrégé.<sup>11</sup>
- À la recherche d'une solution, les héritiers Gutmann ont sollicité Hector Feliciano, auteur et expert du domaine de l'art pillé par les nazis qui a aidé à localiser des milliers d'œuvres d'art disparues. Selon Hector Feliciano, les héritiers avaient déjà dépensé 200 000 \$ en frais juridiques à ce stade.<sup>12</sup> L'expert s'est adressé au directeur de l'Art Institute of Chicago, James Wood, pour tenter de conclure un règlement à l'amiable.<sup>13</sup>
- La dernière proposition de règlement entre les demandeurs et l'Art Institute of Chicago n'a pas abouti. Les parties tenaient toutefois vivement à résoudre leur différend en raison de l'approche du procès qui se serait avéré long et coûteux.
- En fin de compte, les parties ont réglé leur différend la veille du procès.

<sup>7</sup> Voir Ron Grossman, "Tracing Histories."

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Ibid.

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Voir Patty Gerstenblith, "Acquisition and Deacquisition of Museum Collections and the Fiduciary Obligations of Museums to the Public," *Cardozo Journal of International and Comparative Law* 11 (2003): 440.

<sup>12</sup> Voir Hector Feliciano, "1999 Symposium: Theft of Art During World War II: Its Legal and Ethical Consequences – The Aftermath of Nazi Art Looting in the United States and Europe: The Quest to Recover Stolen Collections," *DePaul University Journal of Art and Entertainment Law* 10 (1999): 4.

<sup>13</sup> Ibid.

### III. Problèmes en droit

#### Propriété

- Le litige portait principalement sur le délai de prescription de la demande en restitution et sur l'application éventuelle de la doctrine de la bonne foi à l'acquisition du tableau par Daniel Searle, également dans la perspective d'une analyse de conflit de lois.
- Les parties étaient essentiellement en désaccord sur les motifs qui avaient poussé Friedrich Gutmann à transférer le tableau à Paris ; Daniel Searle prétendait que Friedrich Gutmann avait vendu le Degas au début de la Seconde Guerre mondiale en raison de pressions financières, tandis que les héritiers prétendaient que le tableau avait été envoyé à Paris pour qu'il soit mis en sûreté. Il était donc impératif de clarifier les faits pour déterminer si la personne qui avait acheté le tableau à Paul Graupe avait valablement acquis la propriété du tableau. Or tel aurait été le cas si le marchand parisien avait vendu le tableau au propriétaire suivant, et ce nonobstant le versement d'une indemnité à Friedrich Gutmann pour la vente.<sup>14</sup>
- À cet égard, les preuves manquaient. En fait, il n'existe pas d'acte de vente ou d'autre document qui pourrait confirmer les ventes qui ont eu lieu pendant et après la guerre.<sup>15</sup> La première entrée incontestable sur la liste des acheteurs remonte à 1987, lorsque Daniel Searle acheta le Degas au marchand d'art Hans Wendland à Paris.<sup>16</sup> Pour les Goodman, Hans Wendland était un collaborateur notoire des nazis et un acteur clé dans le commerce d'œuvres d'art pillées<sup>17</sup>. L'avocat de Daniel Searle a tourné ces propos en dérision, prétendant qu'il s'agissait de fausses accusations.<sup>18</sup>
- Ces questions n'ont jamais eu de réponses satisfaisantes.<sup>19</sup>

### IV. Résolution du litige

#### Rachat – Co-Propriété

- Les héritiers Gutmann et Daniel Searle ont accepté de partager à parts égales la propriété du tableau. Daniel Searle a ensuite transféré sa part à l'Art Institute of Chicago, où il était administrateur. À son tour, l'Art Institute of Chicago a acheté la part des héritiers à sa juste valeur marchande, telle qu'elle avait été évaluée par un expert indépendant.<sup>20</sup>

<sup>14</sup> Voir Patty Gerstenblith, "Acquisition and Deacquisition of Museum Collections," 439.

<sup>15</sup> Tel que rapporté par Howard J. Trienens, l'avocat de Daniel Searle, dans son livre, *Landscape with Smokestacks: the Case of the Allegedly Plundered Degas* (Evanston (Illinois): Northwestern University Press, 2000).

<sup>16</sup> Le marchand qui a participé à l'achat du tableau pour le compte d'Emile Wolf en 1951 a refusé de confirmer qu'il était impliqué dans la vente. Voir Judd Tully, "Landscape with Plunder," and Ron Grossman, "Tracing Histories."

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> Pour en savoir plus sur Hans Wendland, voir par exemple Thomas Buomberger, *Raubkunst – Kunstraub: Die Schweiz und der Handel mit gestohlenen Kulturgütern zur Zeit des Zweiten Weltkriegs* (Orell Füssli Verlag: Zürich, 1998), 194 et ssq.

<sup>19</sup> Voir Patty Gerstenblith, "Acquisition and Deacquisition of Museum Collections," 440.

<sup>20</sup> Norman Palmer, "Memory and Morality: Museum Policy and Holocaust Cultural Assets," *Art Antiquity and Law* Vol. 6 Iss. 3 (septembre 2001): 278-279.

- Le musée a accepté d'évoquer les deux familles en plaçant une étiquette à côté du tableau exposé pour rappeler le détournement de l'œuvre. Le tableau a été exposé à partir du 9 octobre 1998 pour une période limitée, et depuis lors, il est exposé en rotation avec d'autres.
- En fin de compte, les héritiers Gutmann ont perçu environ 500 000 \$.<sup>21</sup>
- Chaque partie a assumé ses propres frais juridiques. Selon la famille Gutmann, le montant perçu a seulement couvert les frais du litige.<sup>22</sup>

## V. Commentaire

- La famille a finalement été contrainte de vendre sa part du tableau à l'Art Institute of Chicago compte tenu de l'ampleur des frais juridiques qu'elle devait assumer.
- La charge financière découlant du litige aurait pu être évitée si les parties avaient tout de suite réussi à négocier une issue au litige. En effet, la première proposition visant à régler le différend n'avait pas abouti. Au lieu de cela, les parties ont décidé de régler leur différend à l'amiable la veille du procès, peut-être en raison des procédures judiciaires qui se seraient avérées longues et coûteuses.
- L'affaire a sensibilisé les musées d'art américains à la question des œuvres d'art pillées pendant la période de l'Holocauste. En effet, après le début du procès, l'Association of Art Museum Directors a encouragé ses membres à vérifier minutieusement la provenance des œuvres d'art figurant dans leurs collections. Depuis lors, l'Art Institute of Chicago vérifie systématiquement la provenance des œuvres d'art qui sont susceptibles de remonter à la période de l'Holocauste.
- En 2000, à l'agacement des héritiers, l'avocat de Daniel Searle a publié un livre qui relate son point de vue sur l'affaire. Étant donné qu'il manquait toujours des preuves probantes, le livre a été critiqué par les héritiers. Selon eux, il relançait simplement le débat sans apporter de nouvelles informations sur le fond de l'affaire.<sup>23</sup>
- Le règlement extrajudiciaire des différends présente des avantages. Il permet aux parties de contourner les questions de fond d'une cause et de se concentrer plutôt sur les intérêts des personnes concernées. Ainsi, il est surprenant que l'un des protagonistes soit revenu sur l'affaire après qu'elle a été réglée.

## VI. Sources

### a. Doctrine

- Buomberger, Thomas. *Raubkunst – Kunstraub: Die Schweiz und der Handel mit gestohlenen Kulturgütern zur Zeit des Zweiten Weltkriegs*. Orell Füssli Verlag: Zürich, 1998.

<sup>21</sup> Ron Grossman, "Battle Over War-Loot Degas Comes to Peaceful End," *Chicago Tribune*, 14 août 1998, consulté le 15 juillet 2011, [http://articles.chicagotribune.com/1998-08-14/news/9808140105\\_1\\_art-institute-daniel-c-searle-nick-goodman](http://articles.chicagotribune.com/1998-08-14/news/9808140105_1_art-institute-daniel-c-searle-nick-goodman).

<sup>22</sup> Voir Ron Grossman, "Tracing Histories."

<sup>23</sup> Voir Ron Grossman, "Tracing Histories."

- Feliciano, Hector. “1999 Symposium: Theft of Art During World War II: Its Legal and Ethical Consequences – The Aftermath of Nazi Art Looting in the United States and Europe: The Quest to Recover Stolen Collections.” *DePaul University Journal of Art and Entertainment Law* 10 (1999): 1–10.
- Gerstenblith, Patty. “Acquisition and Deacquisition of Museum Collections and the Fiduciary Obligations of Museums to the Public.” *Cardozo Journal of International and Comparative Law* 11 (2003): 409 et seqq.
- Palmer, Norman. “Memory and Morality: Museum Policy and Holocaust Cultural Assets.” *Art Antiquity and Law* Vol. 6 Iss. 3 (Septembre 2001): 259–292.
- Spiegler, Howard N. “Recovering Nazi-Looted Art: Report from the Front Lines.” *Connecticut Journal of International Law* 16:2 (2001): 297–312.
- Trienens, Howard J. *Landscape with Smokestacks: the Case of the Allegedly Plundered Degas*. Evanston (Illinois): Northwestern University Press, 2000.

b. Décisions judiciaires

- *Goodman v. Searle*, Complaint, N°. 96-6459 (N.D. Ill. 17 juillet 1996).

c. Médias

- Scorrane, Roberta. “Il viaggio di Degas è (in)finito.” *Corriere della Sera, La Lettura* (Supplement), N° 271, 5 février 2017.
- Grossman, Ron. “Battle Over War-Loot Degas Comes to Peaceful End.” *Chicago Tribune*, 14 août 1998. Consulté le 15 juillet 2011, [http://articles.chicagotribune.com/1998-08-14/news/9808140105\\_1\\_art-institute-daniel-c-searle-nick-goodman](http://articles.chicagotribune.com/1998-08-14/news/9808140105_1_art-institute-daniel-c-searle-nick-goodman).
- Tully, Judd. “Landscape with Plunder.” *artnet.com Magazine*. Consulté le 15 juillet 2011, [http://www.artnet.com/magazine\\_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp](http://www.artnet.com/magazine_pre2000/news/tully/tully8-30-96.asp).
- Grossman, Ron. “Tracing Histories - How A Family’s Degas Traveled From Their Estate To The Center Of Controversy.” *Chicago Tribune*, 28 janvier 2001. Consulté le 15 juillet 2011, [http://articles.chicagotribune.com/2001-01-28/news/0101280384\\_1\\_art-institute-art-and-antiques-smokestacks](http://articles.chicagotribune.com/2001-01-28/news/0101280384_1_art-institute-art-and-antiques-smokestacks).
- “Case over painting stolen by Nazis settled.” *CNN.com*, 14 août 1998. Consulté le 15 juillet 2011, <http://edition.cnn.com/US/9808/14/looted.art/>.